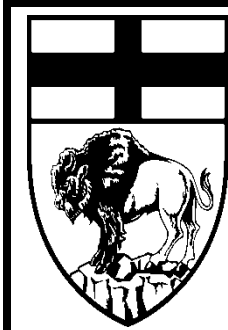


Lundi 12 août 2013



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 89
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. EWASKO

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 212) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (intimidation)/The Human Rights Code Amendment Act (Bullying)*

PÉTITIONS

M^{me} STEFANSON

M. GOERTZEN

M. WISHART

M. EWASKO

M^{me} ROWAT

M. PEDERSEN

M^{me} DRIEDGER

M. CULLEN

M. EICHLER

M. MAGUIRE

M. BRIESE

M^{me} MITCHELSON

M. HELWER

M. SCHULER

M. SMOOK

M. FRIESEN

M. GRAYDON

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* STRUTHERS

(N^o 20) — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)*

[amendements (5) — M. CULLEN]

[amendements (5) — M. HELWER]

[amendements (5) — M^{me} STEFANSON]

[amendements (5) — M^{me} DRIEDGER]

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(M. GOERTZEN — 30 min)

M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 5) — *Loi sur la garantie des maisons neuves/The New Home Warranty Act*

(M. CULLEN)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N^o 6) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation provisoire des poids et des dimensions des véhicules)/The Highway Traffic Amendment Act (Flexible Short-Term Regulation of Vehicle Weights and Dimensions)*

(ouvert)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg (logement abordable)/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Affordable Housing)*

(M. PEDERSEN)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act*

(M. GOERTZEN — illimité)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

(M. GRAYDON)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 12) — *Loi sur les écoles communautaires/The Community Schools Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 13) — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire et la Loi sur les écoles publiques (groupes de parents œuvrant en milieu scolaire)/The Education Administration Amendment and Public Schools Amendment Act (Parent Groups for Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 15) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (protection du salaire minimum pour les employés ayant des incapacités)/The Employment Standards Code Amendment Act (Minimum Wage Protection for Employees with Disabilities)*

(M^{me} ROWAT)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les pratiques commerciales (publicité et communication de renseignements visant les véhicules automobiles et autres modifications)/The Consumer Protection Amendment and Business Practices Amendment Act (Motor Vehicle Advertising and Information Disclosure and Other Amendments)*

(M. CULLEN)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité)/The Public Schools Amendment Act (Safe and Inclusive Schools)*

(M. GOERTZEN — illimité)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets et la Loi sur l'environnement/The Waste Reduction and Prevention Amendment and Environment Amendment Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (approbation de lotissements)/The Planning Amendment Act (Subdivision Approval)*

(M. PEDERSEN)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)*

(M. MAGUIRE)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 26) — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N^o 27) — *Loi modifiant le Code de la route (services d'autobus nolisés)/The Highway Traffic Amendment Act (Charter Bus Service)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 29) — *Loi sur les arpenteurs-géomètres et modifications connexes/The Land Surveyors and Related Amendments Act*

(M. CULLEN)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 30) — *Loi modifiant la loi sur la protection de la santé des forêts (arbres remarquables)/The Forest Health Protection Amendment Act (Heritage Trees)*

(M. MAGUIRE)

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*

(M^{me} DRIEDGER)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 33) — *Loi sur la modernisation des municipalités (fusions)/The Municipal Modernization Act (Municipal Amalgamations)*

Motion d'amendement de M. GOERTZEN

QUE la motion soit remplacée par ce qui suit :

La deuxième lecture du projet de loi 33 — *Loi sur la modernisation des municipalités (fusions)/The Municipal Modernization Act (Municipal Amalgamations)* — soit reportée à six mois jour pour jour.

(M. MAGUIRE — illimité)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 34) — *Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act*

(M^{me} DRIEDGER)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (observation et exécution)/The Consumer Protection Amendment Act (Compliance and Enforcement Measures)*

(M. CULLEN)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 39) — *Loi sur l'efficacité gouvernementale (modification ou remplacement de diverses lois — fusion d'organismes et non-participation aux nominations)/The Government Efficiency Act (Various Acts Amended or Replaced to Consolidate Boards and Agencies and Eliminate Government Appointments)*
(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*
(M. CULLEN)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 41) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue liée aux véhicules automobiles lourds)/The Highway Traffic Amendment Act (Enhanced Safety Regulation of Heavy Motor Vehicles)*
(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 42) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue des passagers)/The Highway Traffic Amendment Act (Enhancing Passenger Safety)*
(M. PEDERSEN)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 43) — *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries et Loi sur la réglementation des alcools et des jeux/The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act and the Liquor and Gaming Control Act*
(M. CULLEN)

Motion de M^{me} la *ministre* SELBY

(N° 44) — *Loi sur l'éducation internationale/The International Education Act*
(M. BRIESE)

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 46) — *Loi corrective de 2013/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2013*
(M. le *ministre* SWAN — illimité)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre STRUTHERS

(N° 47) — *Loi d'exécution du budget de 2013 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2013*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. MAGUIRE — Programme manitobain de rapatriement des diplômés internationaux en médecine

33. Attendu :

qu'il existe une pénurie continue de médecins dans toutes les régions rurales ou éloignées du Manitoba;

que l'Institut canadien d'information sur la santé indique que le Manitoba a l'un des pires taux de rétention de médecins au Canada, particulièrement dans les régions rurales ou éloignées, soit 32,1 % contre une moyenne nationale de 58,1 %;

que des recherches dévoilent que les médecins en milieu rural sont de deux à quatre fois plus susceptibles d'avoir grandi dans une collectivité rurale ou d'y avoir passé une période importante et que la fréquentation d'une école secondaire rurale constitue un indicateur important de la décision d'un médecin de pratiquer sa profession dans une collectivité rurale à long terme;

que le Service canadien de jumelage des résidents indique que plus de 3 500 étudiants canadiens sont inscrits à des écoles de médecine à l'étranger et que ce nombre est à la hausse;

que ce service révèle que 90 % des diplômés internationaux en médecine issus du Canada préfèrent revenir au pays pour effectuer leur formation clinique et leur pratique médicale malgré le nombre limité des postes disponibles;

que présentement, le Manitoba ne dispose pas de stratégie visant à rapatrier les Manitobains qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme de médecine à l'étranger, plus particulièrement ceux qui sont issus des régions rurales ou éloignées, pour qu'ils puissent suivre leur formation en résidence dans la province;

que depuis 2001, la province de l'Alberta s'est dotée de 393 médecins supplémentaires, dont 121 médecins de famille, grâce au lancement et au financement d'un programme provincial permettant d'évaluer et de placer les diplômés internationaux en médecine issues de l'Alberta qui s'inscrivent à l'Université de l'Alberta ou de Calgary pour suivre le programme de formation en résidence;

que chaque année, jusqu'à 64 diplômés internationaux en médecine provenant de l'Alberta obtiennent une place en résidence par le biais de l'Alberta International Medical Graduate Program, ce qui a fait croître de façon importante le nombre annuel de médecins autorisés à pratiquer dans les disciplines en forte demande en Alberta, y compris la médecine de famille,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse qu'il est important de faciliter le rapatriement des Manitobains qui sont diplômés internationaux en médecine afin qu'ils puissent exercer leur profession dans la province, permettant ainsi de réduire la pénurie de médecins et d'y augmenter le taux de rétention de médecins;

que l'Assemblée législative exhorte la ministre de la Santé et la ministre de l'Enseignement postsecondaire à considérer d'appuyer, de concert avec le Service canadien de jumelage des résidents, l'établissement d'un programme provincial rural visant l'évaluation des diplômés internationaux en médecine issus du Manitoba et formés à l'extérieur du Canada et des États-Unis et leur placement dans des postes de résidence à l'Université du Manitoba.
